

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Europe est un compartiment de la SICAV UBAM Convertibles

Classe : AHC USD (Capitalisation) FR0011168822

Cette Sicav est gérée par la société de gestion

Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S. appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment est un nourricier du Fonds Maître : parts Z (EUR) du Fonds UBAM CONVERTIBLES EUROPE SRI.

Le Fonds Maître cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes répondant à des critères environnementaux ou socialement responsables. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Toutefois, une baisse du prix de l'action sous-jacente fera diminuer dans une moindre mesure la valeur de l'obligation convertible. Le FCP visera donc à bénéficier plus des hausses des marchés actions européens qu'il ne pâtira des baisses, toute chose égale par ailleurs. Ce couple rendement / risque particulier peut être modifié par les mouvements de taux d'intérêt, de spreads de crédit et de volatilité implicites. Outre cette asymétrie de comportement des convertibles, l'objectif est également de bénéficier d'un portefeuille ayant une notation ISR moyenne supérieure à son indicateur de référence.

La performance du Compartiment Nourricier sera inférieure à celle du Fonds Maître du fait notamment de la couverture contre le risque de change et de ses propres frais de gestion.

Le Fonds Maître n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations convertibles ou assimilées ce qui rend sans signification la comparaison à un indice.

Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds Maître pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Convertibles Indices Europe Hedged (EUR) (Ticker UCBIEX20 Index), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Le Compartiment Nourricier, est investi en permanence à hauteur de 85% ou plus de ses actifs dans des parts du Fonds Maître.

Le Fonds Maître vise à sélectionner les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement responsable (environnemental, social et de gouvernance) et qui participent à l'objectif de gestion sur la base d'une analyse fondamentale discrétionnaire.

La société de gestion développe sa propre notation des critères ESG à

partir notamment des données développées par l'agence MSCI ESG Research.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Fonds Maître investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon l'analyse de la société de gestion, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Ainsi le Fonds pourra être exposé à des titres "High Yield dits spéculatifs". Le risque de change sera couvert systématiquement, seule une exposition résiduelle inférieure à 10% de l'actif net pourra subsister. Le Fonds investit au minimum les deux tiers de son actif net dans des obligations convertibles et assimilées. La fourchette de sensibilité globale du Fonds est comprise entre 0 à 6.

Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 33% de l'actif net en titres de créances négociables et/ou emprunts obligataires, quelle que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (privé ou public), en tant que moteur de performance ou pour la gestion de la trésorerie.

Le Fonds présente une exposition maximale aux marchés d'actions pouvant atteindre 100% de l'actif net, avec une exposition moyenne comprise entre 10% et 60% de l'actif net. Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition. Le Fonds pourra avoir recours aux titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'Euro, le Compartiment Nourricier aura recours aux instruments dérivés afin que les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment fassent systématiquement l'objet de transactions de couverture. Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs actions chaque jour de bourse ouvert à Paris avant 9 heures (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille.

Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet

indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : Le Compartiment Nourricier peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative du compartiment à baisser.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme. L'utilisation des instruments dérivés peut en conséquence augmenter ou réduire la sensibilité du Fonds aux mouvements de marché que ceux-ci soient à la baisse ou à la hausse.

Les détails complets de la description des risques figurent au passage intitulé « Profil de risque » du prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%*
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par la catégorie d'actions sur une année

Frais courants	1.20%
----------------	-------

Frais prélevés par la catégorie d'actions dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

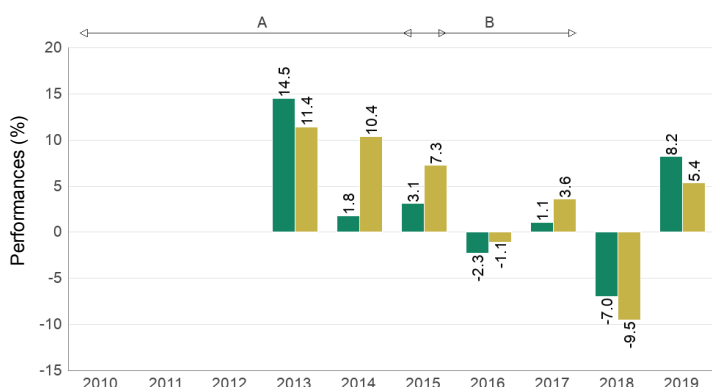
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos fin décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*2% maximum, entièrement rétrocédés à des tiers, 5% maximum en cas de souscription au nominatif pur.

Pour plus d'information sur les frais de la catégorie d'actions, veuillez vous reporter au passage intitulé « Frais et commissions » du prospectus, disponible à l'adresse www.ubpamfrance.com.

Performances passées



- ◆ UBAM Convertibles Europe AHC USD
- ◆ Thomson Reuters Convertibles Indices Europe Hedged (EUR)

A: Jusqu'au 01/07/2015 l'indicateur de référence était 50% Stoxx Europe 50 Net Return et 50% Citigroup Eurobig BBB.

B: Du 02/07/2015 au 28/09/2017 l'indicateur de référence était le Thomson Reuters Convertibles Europe Hedged (EUR).

A compter du 29/09/2017 le Fonds devient nourricier du Fonds maître UBAM Convertible Europe SRI, l'indice de référence sera celui renseigné dans la politique d'investissement du Fonds maître.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion. Le compartiment propose d'autres actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Les demandes de passage d'une catégorie d'actions à une autre donneront systématiquement lieu à un rachat et à une souscription selon le calendrier de valorisation applicable à chaque catégorie d'actions, le cas échéant. Les ordres sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S., 116, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

Le représentant et service de paiement en Suisse est Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98 rue du Rhône, case postale 1320, CH-1211 Genève 1. Le prospectus, les documents intitulés « informations clés pour l'investisseur », les statuts et les rapports annuel et semestriel de la Sicav sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S., 116, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubpamfrance.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Les actions de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs, elles ne sont pas accessibles à une US Person. La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

Les informations relatives à la politique de rémunération de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S., dont, entre autres, une description de la manière dont sont calculés les rémunérations et les avantages, des personnes responsables de leur attribution et, le cas échéant, de la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur www.ubpamfrance.com. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande au siège social de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UBP Asset Management (France) est le nom commercial de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S., une société de gestion agréée par la France sous le n°GP98041 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2020.